



Commission scolaire
DES PHARES

COMMUNIQUE DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Remplacement du personnel enseignant

La Commission scolaire réitère sa confiance envers son partenaire

Rimouski, le 1^{er} juin 2010 – La Commission scolaire des Phares réagit aux propos diffusés dans un média local concernant la gestion privée du remplacement du personnel enseignant. Le reportage laisse entendre que cette gestion connaît «des ratés» et met en doute l'efficacité des services dispensés par une entreprise privée pour le remplacement des enseignants.

Au cours des dernières années, la Commission scolaire a centralisé le service de gestion du remplacement du personnel enseignant qui, jusque-là, était assumé, à l'interne, par le personnel de secrétariat des écoles. Elle l'a par la suite confié à une entreprise privée, le Centre d'affaires de Rimouski. Le nombre d'appels nécessaires pour assurer quotidiennement la suppléance est important et devant l'ampleur de la tâche, la Commission scolaire a pris la décision de faire appel aux services du Centre d'affaires de Rimouski. Cette entreprise compte sur une équipe disponible 24 heures sur 24. De plus, elle est en mesure d'affecter, lorsque la situation l'exige, plus d'une personne pour répondre à la demande.

La Commission scolaire des Phares est très satisfaite des services offerts par le Centre d'affaires de Rimouski qui effectue les remplacements de façon professionnelle et dans le respect de nos attentes. Le nombre de demandes de remplacements est en moyenne de 70 par jour et peut aussi dépasser la centaine, durant certaines périodes.

«Le remplacement des enseignants est une tâche complexe et qui se réalise sous pression. Si, dans un nombre très limité de cas, il peut amener des insatisfactions, elles sont liées à la complexité de la tâche elle-même, et non à l'entreprise qui dispense le service. Nous n'avons rien à reprocher à notre partenaire, le Centre d'affaires de Rimouski, qui démontre beaucoup de

professionnalisme. Les difficultés rencontrées par cette entreprise étaient prévisibles en période de rodage» précise monsieur Rock Bouffard, directeur des Services des ressources humaines de la Commission scolaire des Phares. Il rappelle enfin que ce projet d'impartition doit se dérouler sur une période d'essai de deux ans et qu'il inclue le développement et l'expérimentation de nouveaux outils de gestion de la suppléance.

*Source : Rock Bouffard
Directeur des Services des ressources humaines
Commission scolaire des Phares
418 723-5927, poste 1041*